

ASSEMBLÉE NATIONALE23 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-CF123

présenté par
M. Sommer

ARTICLE 40

À la fin de l'alinéa 6, ajouter :

« et pour tous les logements neufs construits dans les villes qui relèvent de la politique prioritaire au titre de ces quartiers. Ceux-ci étant exclus de toutes classifications en référence aux zones. »

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le prêt à taux zéro (PTZ) devait s'arrêter au 31 décembre 2017. Ce dispositif est essentiel à l'accèsion à la propriété des ménages à revenus modestes et intermédiaires. Le projet de loi de Finances pour 2018 prévoit d'étendre le dispositif au neuf pendant deux ans sur les zones détendues, sur B2 et C pour une quotité de 20 %.

Le présent amendement a vocation à renforcer la construction de logements neufs dans les villes qui relèvent de la politique de la ville.